

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23 - 26 octobre 2000

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2000/8-B/2
19 septembre 2000
ORIGINAL: FRANÇAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— RÉPUBLIQUE DU CONGO 6265.00

Assistance aux populations affectées par les conflits

| | |
|---|---|
| Nombre de bénéficiaires | 342 000 (total sur deux ans) |
| Femmes | 239 400 |
| Hommes | 102 600 |
| Durée du projet | Deux ans (1er janvier 2001–31 décembre 2002) |
| Tonnage | 19 412 tonnes |
| <hr/> | |
| Coût (dollars E.-U.) | |
| Coût total des produits alimentaires | 7 143 405 |
| Coût total pour le PAM | 17 116 585 |
| Coût total du projet | 17 116 585 |

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

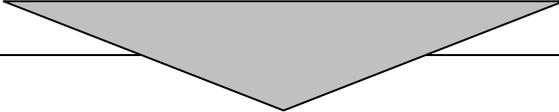
Directeur, Région Afrique (OSA): M. M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur d'urgence, OSA: M. B. Djossa tel.: 066513-2244

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé



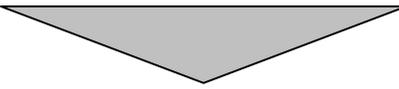
Le dernier conflit armé qu'a connu la République du Congo (1998/99) a été jugé particulièrement dévastateur. Selon le Bureau de coordination humanitaire des Nations Unies, il a entraîné le déplacement de 810 000 personnes (30 pour cent de la population nationale), parmi lesquelles quelque 600 000 sont déjà retournées dans leurs localités d'origine. Les régions les plus affectées sont celles du Sud (Pool, Niari, Bouéza, Lekoumou). La production vivrière, auparavant déjà déficitaire, a été sérieusement affectée. Les diverses enquêtes nutritionnelles menées par l'UNICEF et Action contre la faim (ACF) indiquent une détérioration des indicateurs généraux de santé. Les femmes et les enfants constituent les couches les plus touchées.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver, au titre d'une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), 19 412 tonnes de vivres d'un coût total de 17 116 585 dollars E.-U., afin de couvrir les besoins de quelque 342 000 personnes pendant une durée de deux ans. La plus importante des deux composantes de cette opération (61 pour cent), porte sur le secours prolongé: distributions gratuites de vivres aux personnes démunies nouvellement retournées dans les localités d'origine, aux groupes socialement vulnérables et à haut risque nutritionnel, distribution de rations d'urgence de protection de semences aux paysans des zones accessibles depuis peu. La deuxième composante est axée sur le redressement à travers les activités vivres-contre-travail, vivres en appui à des activités génératrices de revenus et à la formation des communautés de base dans les régions les plus affectées par les conflits. La stratégie de l'intervention se base sur l'expérience acquise et les leçons tirées dans l'exécution de l'opération d'urgence en cours (opération d'urgence 6109.01).

La mise en œuvre des activités se fera en collaboration avec le gouvernement, les institutions des Nations Unies et les ONG locales et internationales. La stratégie de désengagement du PAM dépendra de l'évolution de la situation socio-politique. Une évaluation à mi-parcours prévue après la première année d'exécution de l'intervention, permettra de mettre au point une stratégie de retrait et de préparer la prise en charge par le gouvernement et les communautés de base.

Le coût total de ce projet de deux ans s'élèvera pour le PAM à 17 116 585 dollars, y compris le coût des produits alimentaires soit 7 143 405 dollars.

Projet de décision



Le Conseil approuve l'IPSR République du Congo 6265.00—Assistance aux populations affectées par les conflits (WFP/EB.3/2000/8-B/2).



CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AIDE

Contexte de la crise

1. Depuis la tenue de la conférence nationale en 1991, la République du Congo est en proie à des crises socio-politiques récurrentes. En 1992, des troubles ethniques ont entraîné le déplacement de plus de 20 000 agriculteurs de la région du Niari vers celle du Pool. Ces événements ont été suivis d'un conflit armé entre les forces gouvernementales et la milice de l'ancien gouvernement en 1997. Les cinq mois de combat ont engendré un déplacement d'environ 350 000 personnes, tant à l'intérieur du pays que dans les pays voisins (République démocratique du Congo, Gabon, République centrafricaine). L'arrêt des combats, en octobre 1997, n'aura apporté qu'une paix précaire aux populations déplacées et réfugiées qui ont regagné Brazzaville. En effet, les altercations entre les miliciens fidèles à l'ancien régime et les forces du gouvernement arrivées au pouvoir à l'issue de la guerre précédente ont débouché sur un nouveau conflit en décembre 1998. Celui-ci, ressenti comme le plus dévastateur, a provoqué la destruction massive des infrastructures, causé d'énormes pertes en vies humaines et entraîné à nouveau le déplacement de 810 000 personnes (30 pour cent de la population nationale) à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), outre les déplacés internes, la République du Congo compte quelque 20 000 personnes qui se sont réfugiées dans les pays voisins.
2. Sur le plan socio-économique, ces guerres répétées ont aggravé une situation déjà précaire. Le déplacement massif de populations et la destruction des infrastructures agricoles, industrielles et commerciales ont paralysé toutes les activités productrices. Les régions les plus affectées sont celles du sud, notamment le Pool, le Niari, la Bouéza, la Lékoumou, qui abritent 70 pour cent de la population nationale et qui constituent le grenier et le poumon économique du pays.

ANALYSE DE LA SITUATION

3. La République du Congo, avec ses 2,8 millions d'habitants (1998) et en dépit de ses ressources pétrolières, est considérée comme un des pays les moins avancés et fait partie des pays à faible revenu et à déficit alimentaire. Avec un indice de développement humain de 0,533, il est classé au 135^{ème} rang sur 174 pays considérés en 1999 dans le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain. Au 31 mars 2000, la Banque mondiale estimait les encours de la dette du pays à six milliards de dollars E.-U. Le niveau d'endettement très élevé au cours des dix dernières années a amené l'Etat à prendre des mesures d'austérité qui ont eu des répercussions dramatiques sur les conditions de vie de la population.
4. Les effets conjugués des difficultés économiques et les crises socio-politiques successives ont contribué à accentuer la pauvreté et à élargir la couche défavorisée et marginalisée de la population. Le produit national brut (PNB) par habitant est passé de 1 281 dollars en 1985 à 700 dollars en 1999, selon le rapport de la mission des bailleurs de fonds conduite dans le pays par la Banque mondiale en avril/mai 2000. Selon la même source, alors qu'en 1990 environ 30 pour cent de la population urbaine vivait au-dessous du seuil de pauvreté (moins d'un dollar par jour et par personne), ce taux s'est considérablement dégradé ces dernières années et est actuellement de l'ordre de



70 pour cent. Le désengagement de l'Etat du financement des secteurs sociaux et la destruction des infrastructures socio-économiques existantes ont profondément affecté les secteurs de l'éducation et de la santé. Selon le Ministère chargé de l'enseignement, le taux brut de scolarisation est passé de 97 pour cent en 1997 à 68 pour cent en 1999. Moins de 50 pour cent des enfants en âge scolaire ont régulièrement fréquenté les écoles au cours des deux dernières années dans les régions affectées par les conflits, du fait de la destruction importante des infrastructures, et également des déplacements répétés des parents et des difficultés d'ordre financier. Pour les mêmes raisons, environ 70 pour cent des populations vivant dans les quatre régions les plus affectées par la guerre n'ont pas accès aux services de santé. La résurgence des maladies comme la poliomyélite, la fièvre hémorragique, la tuberculose et la forte prévalence du SIDA ont contribué à élever les indices de morbidité et de mortalité. Ces facteurs ont réduit de manière significative l'espérance moyenne de vie qui, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est passée de 53,7 ans en 1993 à 48,6 ans en 1999.

5. L'incidence de la pauvreté résultant de la guerre et de la crise financière est particulièrement accentuée chez les femmes notamment chez les femmes chefs de ménage. Ces dernières, ayant souvent plusieurs enfants à charge, ont vu leur nombre augmenter considérablement après les deux conflits armés. Elles exercent pour la plupart des activités marginales pour assurer la survie de leur famille. Bien que les femmes représentent 58 pour cent de la population active agricole, elles ont un accès très limité aux facteurs de production, et par conséquent à la nourriture et aux services sociaux de base de par leurs faibles revenus.

Sécurité alimentaire

6. La République du Congo est caractérisée par un fort taux d'urbanisation. Plus de 70 pour cent de la population sont concentrés sur 30 pour cent de la superficie au sud du pays et environ 60 pour cent des habitants se trouvent dans les principales villes (Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie, Nkayi). L'agriculture occupe moins de 35 pour cent de la population active, ne couvre que deux pour cent des terres cultivables et ne contribue que pour 13 pour cent au produit intérieur brut (PIB). Le manque d'accès aux intrants agricoles et l'insuffisance de l'encadrement technique ont réduit l'agriculture congolaise à une production de subsistance. Il en résulte un déficit alimentaire structurel, comblé par d'importantes importations de produits vivriers.
7. La mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires qui s'est rendue du 18 au 30 janvier 1998 en République du Congo a estimé le déficit en vivres à 46 000 tonnes si les importations prévues étaient réalisées. Pour l'année 2000, la FAO évalue les besoins d'importation en céréales à 140 000 tonnes. Les importations alimentaires sont passées de 68,126 milliards de francs CFA en 1996 à 75,279 milliards de francs CFA en 1998.
8. Les importations excessives de vivres et la dépendance quasi totale du pays de celles-ci ont entraîné une augmentation des prix des denrées qui ont atteint un niveau insoutenable pour la majorité des populations après la dernière guerre. Ainsi, les enquêtes mensuelles sur les prix, réalisées par le PAM, ont révélé une augmentation de plus de 50 pour cent des prix des denrées alimentaires après la guerre de décembre 1998. Cette inflation limite l'accès à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate pour les populations dont le pouvoir d'achat est dramatiquement touché.



Evaluation des besoins

9. Le Bureau de coordination humanitaire des Nations Unies au Congo, le Ministère de la santé et le Ministère des actions humanitaires estiment à 810 000 le nombre des déplacés internes et des réfugiés congolais dans les pays voisins. Le retour de ceux-ci a commencé dès la signature des accords de paix en décembre 1999. Au 30 avril 2000, environ 600 000 personnes seraient retournées dans leurs régions d'origine, majoritairement dans les zones urbaines (60 pour cent). Cependant, les conditions d'installation sont précaires en raison de la destruction et des pillages à grande échelle, tant des habitations privées que des infrastructures socio-économiques. Outre les problèmes d'installation, ces personnes se retrouvent dans un environnement d'insécurité alimentaire créé par la perte de leurs réserves alimentaires et l'arrêt de la production agricole pendant deux campagnes successives. La relance de la production vivrière dans les régions affectées se heurte actuellement au manque de semences, d'outils et autres intrants agricoles.
10. Avec l'amélioration des conditions de sécurité, les institutions des Nations Unies, les ONG et le Ministère des actions humanitaires ont intensifié les missions conjointes dans les zones accessibles (70 pour cent des régions affectées). Il ressort des évaluations faites que plus de 40 pour cent des personnes retournées dans l'ensemble de ces régions ont perdu leur équilibre socio-économique. Le degré de vulnérabilité de ces victimes des conflits nécessite une assistance humanitaire soutenue dans plusieurs secteurs, notamment: santé, nutrition, appui à la relance de la production vivrière, réhabilitation d'infrastructures de base, réinsertion des jeunes. Les données de ces évaluations sont prises en compte dans le document révisé de l'Appel consolidé des Nations Unies (juin 2000).
11. Sur la base de l'évaluation réalisée conjointement avec les structures humanitaires étatiques, les ONG et d'autres institutions des Nations Unies, et en tenant compte des actions entreprises dans le cadre de l'opération d'urgence actuellement en cours (opération d'urgence 6109.01), le PAM estime à 342 000 en deux ans le nombre total de bénéficiaires de la présente intervention prolongée de secours et de redressement. Environ 61 pour cent des ressources seront orientés vers le secours prolongé (11 830 tonnes de vivres sur 19 412 tonnes). La priorité sera accordée aux localités jusqu'à présent inaccessibles et qui ne bénéficient pas de l'assistance dans le cadre de l'opération d'urgence en cours. Il est espéré qu'avec l'amélioration continue du niveau de sécurité, ces localités qui représentent environ 30 pour cent de l'ensemble des régions affectées par les conflits deviendront accessibles. C'est pourquoi les besoins de secours prolongé seront plus importants.

Aide antérieure du PAM

12. En dépit de la fermeture de son bureau en République du Congo en 1996, le PAM est intervenu, avec environ 5 000 tonnes de vivres à travers l'opération d'urgence régionale 5624, pour secourir les populations affectées par la guerre de juin 1997. Cette assistance a été suivie de l'opération d'aide alimentaire d'urgence (opération d'urgence 6109.00) de 10 242 tonnes de vivres et d'un coût de 7 056 138 dollars, approuvée en mai 1999 en faveur de 200 000 personnes affectées par le conflit de 1998/99. Initialement prévue pour démarrer en juillet 1999, cette opération n'a effectivement commencé qu'en octobre de la même année, essentiellement à cause de l'arrivée tardive des vivres dans le pays, elle-même liée au retard accusé dans les contributions des donateurs. L'insécurité et l'inaccessibilité de certaines régions cibles de l'opération ont empêché la fourniture de l'assistance à 80 000 personnes sur les 200 000 ciblées par l'opération. Cela a justifié l'extension de l'assistance jusqu'en avril 2000, puis l'approbation d'une deuxième phase (opération d'urgence 6109.01) couvrant la période allant de mai 2000 à janvier 2001.



13. L'opération d'urgence 6109.01 a un coût total de 7 171 908 dollars. Cette opération vise à fournir 11 126 tonnes de vivres à 120 000 bénéficiaires, en vue d'améliorer et de maintenir leur état nutritionnel, tout en soutenant leur réinsertion socio-économique à travers l'appui à des microréalisations sous forme de vivres-contre-travail (VCT) et la protection des semences distribuées par la FAO et le Service de secours catholique. De manière générale, cette phase vise à réduire la prévalence de la malnutrition globale dans les régions cibles.
14. Le présent projet d'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) vise à poursuivre l'assistance alimentaire aux groupes les plus vulnérables au sein des populations déplacées qui retournent dans leurs milieux d'origine. Il favorisera leur réinsertion par le biais de la composante appui aux activités de redressement.

Politique et programmes du gouvernement

15. En réponse à la crise que traverse le pays, le gouvernement a élaboré un "Programme intérimaire post-conflit (PIPC)" couvrant la période 2000–2002. Ce programme triennal vise à permettre au pays de passer de la phase de gestion des crises à celle de réhabilitation-reconstruction. Il met l'accent sur la restructuration en profondeur de l'économie, le rétablissement des services sociaux de base et la réduction de la pauvreté. Cependant, par ses ressources financières limitées, le gouvernement rencontre des difficultés dans la mise en œuvre de ce programme. Conscient de la gravité de la situation, il a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour l'appuyer dans le processus de redressement socio-économique.
16. Dans le cadre de la gestion de la crise, le gouvernement a créé un Ministère des actions humanitaires qui a travaillé en étroite collaboration avec les organismes humanitaires pour l'enregistrement des personnes déplacées et leur installation dans des sites provisoires. Il continue son action pour le retour des populations et leur réinsertion socio-économique dans leur région d'origine. Ce ministère a énormément contribué au ciblage des personnes bénéficiaires de l'assistance du PAM ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la distribution des vivres dans les différents sites.
17. La signature, en décembre 1999, d'un accord de cessation des hostilités entre les parties en conflit favorise un retour progressif de la sécurité. Elle permet aussi d'étendre l'assistance aux populations des zones autrefois inaccessibles, et d'envisager la mise en œuvre d'activités de réhabilitation.

Demande formulée par le gouvernement

18. Le 5 mai 2000 le gouvernement a, par l'intermédiaire du Ministère de l'économie, des finances et du budget, présenté au PAM une demande d'aide alimentaire en vue d'assister les groupes vulnérables et d'appuyer le programme de réhabilitation des infrastructures de base et de réinsertion socio-économique des personnes affectées par les conflits.

Justification de l'aide

19. Les conflits ont eu des conséquences négatives sur plusieurs aspects de la vie des populations. La situation a été particulièrement critique sur les plan nutritionnel et sanitaire. Selon le rapport de Médecins sans frontières (MSF, 1999), 70 pour cent des personnes hébergées dans les différents centres d'accueil de Brazzaville de janvier à décembre 1999 étaient sévèrement ou modérément mal nourries tandis que 25 pour cent des enfants de moins de cinq ans étaient sévèrement mal nourris. Cette évaluation a été confirmée par les enquêtes nutritionnelles de l'UNICEF et d'Action contre la faim (ACF)



respectivement en novembre 1999 et mars 2000. Ces dernières révèlent une prévalence de retard de croissance de plus 18 pour cent chez les enfants de zéro à cinq ans à Brazzaville, mettant ainsi en exergue une malnutrition protéino-énergétique élevée. Les conditions de sécurité ne sont pas encore favorables à la réalisation d'enquêtes nutritionnelles dans les régions de l'intérieur demeurées peu accessibles, il est cependant très probable que la situation y soit plus préoccupante.

20. De août 1999 à avril 2000, la mise en oeuvre de l'opération d'urgence 6109 a permis de fournir une assistance alimentaire à 200 000 personnes des groupes vulnérables dont 25 pour cent étaient des enfants mal nourris. L'UNICEF et les ONG partenaires du PAM (MSF, ACF, le Comité international de la Croix-Rouge, *International Rescue Committee* (IRC), le Service de secours catholique, CARITAS) ont joué un rôle déterminant dans la mise en oeuvre du programme de récupération nutritionnelle des personnes retournées ainsi que leur prise en charge sanitaire. La distribution des semences et outils agricoles à 90 000 personnes par la FAO dans les régions les plus affectées par les conflits a eu un impact positif sur la sécurité alimentaire des groupes bénéficiaires. Les personnes déplacées et retournées ont également bénéficié de l'assistance alimentaire et non alimentaire dans le cadre de la coopération bilatérale.
21. Malgré les aides d'urgence apportées par diverses organisations nationales et internationales, la République du Congo éprouve encore des difficultés à rétablir l'équilibre socio-économique. La réinsertion d'une partie des 600 000 personnes retournées dans leurs régions d'origine se heurte à d'énormes obstacles essentiellement liés à l'ampleur des dévastations dans les quatre régions greniers et poumons économiques du pays. Avec la consolidation progressive de la paix, il est espéré que les 200 000 personnes déplacées dans des zones inaccessibles et réfugiées dans les pays voisins retourneront, auquel cas les besoins d'assistance humanitaire et de réinsertion seront plus importants.
22. Le gouvernement et les organisations humanitaires s'efforcent de promouvoir des activités de réhabilitation. L'appui à ces activités s'inscrit dans le cadre du PIPC qui vise fondamentalement à ce que les populations les plus affectées par les conflits se prennent progressivement en charge. La situation actuelle du pays ne permettant pas encore d'entreprendre un programme de développement à long terme, l'intervention de secours et de redressement est la plus appropriée pour soutenir les efforts du gouvernement.

STRATEGIE ET OBJECTIFS

Modalités d'intervention

23. La conception et l'élaboration de la présente IPSR reposent sur le scénario optimiste selon lequel le processus de pacification et d'amélioration des conditions de sécurité, initié dans les accords de cessation des hostilités de décembre 1999, se renforcera et favorisera l'accès à l'ensemble des régions affectées par les conflits. Dans ces conditions, la réinsertion des personnes retournées et le retour des populations encore déplacées et réfugiées seront effectifs.
24. L'intervention durera deux ans, du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2002. Une évaluation à mi-parcours du projet et des besoins en vivres est prévue à l'issue de la première année d'exécution. Le mécanisme de retrait progressif de l'aide du PAM et de prise en charge par les communautés et le gouvernement sera envisagé en fonction des résultats de cette évaluation.



25. Afin d'améliorer l'état nutritionnel des personnes vulnérables retournées depuis peu et de secourir celles attendues, l'intervention continuera les activités de secours entreprises dans le cadre de l'opération d'assistance alimentaire d'urgence (opération d'urgence 6109.01). Ce volet fournira l'appui nutritionnel aux personnes vulnérables et à haut risque nutritionnel, à savoir les femmes enceintes et allaitantes, les enfants de zéro à cinq ans, ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables en situation critique (personnes âgées, orphelins, malades chroniques, etc.). Comme dans les opérations d'urgence, les bénéficiaires de ce volet seront sélectionnés avec la collaboration des ONG partenaires opérationnelles. La plupart d'entre eux seront identifiées dans les centres d'accueil des personnes retournées et dans les centres de santé.
26. Environ 61 pour cent de l'aide alimentaire seront orientés vers le secours prolongé. L'accent sera mis sur les interventions dans le secteur agricole, notamment par la fourniture de rations d'urgence pour la protection de semences afin de rétablir la productivité agricole et promouvoir l'autonomie des personnes vulnérables dans les localités nouvellement accessibles. Le volet redressement utilisera 39 pour cent des ressources de l'opération et sera axé sur une stratégie de soutien sous forme de VCT aux travaux de réhabilitation des pistes de desserte agricole permettant de favoriser l'accès aux zones de production vivrière. La composante VCT sera également utilisée pour les travaux de réhabilitation des infrastructures de base (écoles, centres de santé, assainissement des milieux).
27. Des interventions à petite échelle de VCT ont été mises en œuvre dans le cadre de l'opération d'urgence en cours pour appuyer la réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base (écoles, centres de santé, pistes de desserte agricole, assainissement de l'environnement), en partenariat avec l'UNICEF, l'UNESCO et le Bureau international du travail (BIT). Les vivres se sont avérées efficaces comme élément d'encouragement dans les mécanismes d'auto-prise en charge initiés par les personnes autrefois déplacées qui sont retournées à Brazzaville et Dolisie. Une opération de distribution de rations d'urgence de protection des semences est en cours de réalisation, en collaboration avec la FAO et le Service de secours catholique. Elle vise à soutenir la stratégie d'appui à la relance de la production maraîchère dans les zones affectées par les conflits. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'IPSR, le PAM renforcera les structures partenaires utilisées dans les opérations d'urgence.
28. L'IPSR accordera une attention particulière aux programmes de formation des femmes, compte tenu des besoins importants et de la grande disparité entre les sexes dans ce domaine. La formation concernera la gestion d'activités génératrices de revenus pour faciliter l'accès des femmes aux microcrédits envisagés par le BIT, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Rôle de l'aide alimentaire

29. Dans le contexte actuel, l'aide alimentaire s'avère un outil approprié pour faire face à la faiblesse, voire à l'inexistence du pouvoir d'achat des populations qui ne permet plus de satisfaire les besoins alimentaires de base dans d'importants segments de la population des régions affectées par les conflits. L'aide alimentaire servira d'appui nutritionnel aux groupes vulnérables cibles du volet secours de l'intervention. Les vivres pour formation (VPF) permettront aux femmes d'acquérir des connaissances et d'entreprendre des activités génératrices de revenus en vue de leur propre prise en charge. Les vivres serviront d'incitation à la réinsertion des personnes nouvellement retournées, particulièrement les jeunes. Les activités VCT assureront aux participants un emploi temporaire, un transfert de revenu, et créeront des biens durables en même temps qu'elles permettront la remise en



état des infrastructures socio-économiques de base. Quant aux rations de protection des semences, elles favoriseront la relance de la production agricole.

Buts et objectifs

30. Le but de la présente IPSR consiste à faciliter la survie, promouvoir la sécurité alimentaire des personnes affectées par les conflits en République du Congo (personnes retournées et groupes vulnérables), et soutenir le programme national de redressement économique et social. Les objectifs spécifiques de l'opération sont les suivants:
- améliorer la situation nutritionnelle des groupes les plus vulnérables: enfants de zéro-cinq ans, femmes enceintes et allaitantes, malades chroniques, personnes âgées, orphelins et enfants abandonnés;
 - fournir un moyen de subsistance aux personnes déplacées qui retournent dans leur localité d'origine et qui sont en situation alimentaire précaire;
 - encourager la réinsertion socio-économique des jeunes, par leur enrôlement dans des activités VCT qui constituent des possibilités d'emploi à court et moyen terme, tout en favorisant leur autosuffisance alimentaire et leur autonomie;
 - soutenir la relance de la production agricole par la distribution des rations d'urgence de protection des semences;
 - favoriser l'accès des femmes pauvres à des moyens de subsistance, en appuyant des activités de formation et en soutenant la mise en place des activités génératrices de revenus;
 - renforcer la capacité des populations à reconstruire les infrastructures socio-économiques de base détruites par les conflits répétés (écoles, centres de santé, pistes de desserte agricole, etc.).

PLAN D'EXECUTION

Bénéficiaires

31. Le volet secours prolongé ciblera 216 000 bénéficiaires (63 pour cent des bénéficiaires de l'opération) parmi les groupes vulnérables, dont 70 pour cent sont des femmes. Cette composante regroupera les personnes récemment retournées, les personnes mal nourries admises dans les centres de récupération nutritionnelle, les femmes enceintes, les mères allaitantes en situation nutritionnelle précaire, les malades chroniques, orphelins, enfants abandonnés, et personnes âgées. Il prendra également en charge les bénéficiaires des rations d'urgence de protection de semences dans les zones nouvellement accessibles. Les personnes éligibles à ces dernières rations seront sélectionnées, en consultation avec la FAO, parmi les plus vulnérables et recevront des vivres pendant les trois mois de chacune des deux campagnes agricoles de l'année consacrés à la préparation des cultures. Cet appoint alimentaire permettra de protéger les semences, tout en donnant aux bénéficiaires la force nécessaire pour effectuer les travaux.
32. La deuxième composante couvrira les activités de redressement dont bénéficieront 126 000 personnes. Les femmes représenteront également 70 pour cent de cette catégorie. Les activités comporteront la réhabilitation des infrastructures socio-économiques et des travaux d'assainissement. Ce volet prendra également en compte les bénéficiaires des rations en appui à la formation.



33. Les Engagements du PAM en faveur des femmes feront partie intégrante de la Lettre d'entente qui sera signée par le gouvernement et le PAM avant la mise en œuvre de la présente IPSR. Ils figureront également, en bonne place, dans les mémorandums d'accord qui seront signés avec les partenaires opérationnels et les institutions des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FAO, BIT). Les réunions régulières avec les partenaires et les différents séminaires-ateliers seront mis à profit pour réitérer cette politique du PAM. Les femmes resteront activement associées à toutes les phases d'exécution de cette intervention et tireront profit des actifs créés grâce aux activités vivres-contre-travail.
34. L'analyse de la vulnérabilité et le ciblage des bénéficiaires veillera à deux aspects fondamentaux: i) l'utilisation des directives établies par le PAM et les ONG partenaires dans l'évaluation de la vulnérabilité; et ii) l'évaluation du degré de vulnérabilité des populations des régions cibles sur la base des critères tels que l'intensité/impact des conflits, la production agricole, l'approvisionnement des marchés en récoltes, l'accès aux circuits commerciaux, l'importance des déplacements/mouvements de populations, les perspectives de retour, la situation sanitaire, l'hygiène, le niveau de destruction des infrastructures sociales, etc.. Le PAM collaborera avec les autres institutions des Nations Unies et les ONG opérationnelles sur le terrain pour la mise en place et la gestion d'une banque de données sur la vulnérabilité, les mouvements de populations et la sécurité alimentaire.
35. Sur la base des critères de vulnérabilité susmentionnés, il est estimé qu'une partie importante (pouvant aller jusqu'à 85 pour cent) des bénéficiaires de l'opération sera concentrée dans les quatre régions les plus affectées du sud (Pool/Brazzaville, Bouéza, Lekoumou, Niari). Les 15 pour cent restants seront sélectionnés dans les régions du Kouilou (Pointe-Noire) et des Plateaux (au nord du pays) qui n'ont pas été directement affectées par les conflits, mais qui sont accessibles et ont reçu des personnes déplacées en situation précaire. Des populations résidentes affectées par cette précarité alimentaire seront également considérées, afin de limiter les risques de confrontation et de promouvoir la cohabitation pacifique entre les différentes communautés.

Types d'intervention

36. L'IPSR comprendra deux composantes principales, l'une consacrée à l'intervention prolongée de secours et l'autre au redressement. Les détails de ces composantes sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Sur un nombre total de 342 000 bénéficiaires à couvrir durant les deux années, le volet secours prolongé ciblera 216 000 personnes soit 63 pour cent pour cent, et le volet redressement 126 000 personnes soit 37 pour cent pour cent. La composante secours prolongé inclut la récupération nutritionnelle (cinq pour cent du total des bénéficiaires), l'alimentation institutionnelle (sept pour cent), la réinstallation de personnes précédemment déplacées (28 pour cent) et l'octroi de rations de protection des semences à un groupe d'agriculteurs pauvres (23 pour cent). La composante redressement inclura différentes activités de réhabilitation d'infrastructures communautaires (26 pour cent pour cent du nombre total des bénéficiaires) ainsi que la formation et la promotion d'activités génératrices de revenus au profit des femmes (11 pour cent).

VENTILATION DES BÉNÉFICIAIRES PAR VOLET D'INTERVENTION

| Composante | Femmes/filles (70%) | Hommes/garçons (30%) | Total (100%) | Pourcentage |
|----------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------|-------------|
| 1. Secours prolongé | | | | |



| | | | | |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------|
| Récupération nutritionnelle | 11 200 | 4 800 | 16 000 | 5 |
| Alimentation institutionnelle | 16 800 | 7 200 | 24 000 | 7 |
| Rations de retour et d'installation | 67 200 | 28 800 | 96 000 | 28 |
| Protection de semences | 56 000 | 24 000 | 80 000 | 23 |
| Total partiel | 151 200 | 64 800 | 216 000 | 63 |
| 2. Redressement | | | | |
| VCT (réhabilitation infrastructures) | 63 000 | 27 000 | 90 000 | 26 |
| Vivres pour formation | 25 200 | 10 800 | 36 000 | 11 |
| Total partiel | 88 200 | 37 800 | 126 000 | 37 |
| TOTAL | 239 400 | 102 600 | 342 000 | 100 |

Assortiment alimentaire, rations et besoins alimentaires

37. L'assortiment alimentaire tient compte des facteurs nutritionnels et des habitudes culturelles des bénéficiaires. Les denrées prévues sont le riz, le haricot, l'huile végétale, le sucre, le sel et la farine de maïs enrichie au soja. Il est prévu l'utilisation du riz en lieu et place de la farine de maïs. Cette dernière est très peu connue de la population congolaise. Le maïs est cultivé en petite quantité dans une seule région du pays (la Bouénza), juste pour l'alimentation du bétail. L'expérience acquise par le PAM durant les dernières opérations d'urgence a démontré que le maïs est mal accepté par les bénéficiaires et ce, en dépit des nombreuses séances de démonstration culinaire réalisées par les équipes du PAM. Les rations proposées sont celles appliquées dans les opérations d'urgence en cours. Elles ont été retenues par le comité de nutrition constitué par le PAM, l'UNICEF et les ONG partenaires à la mise en oeuvre du programme de récupération nutritionnelle, et répondent aux besoins des personnes assistées. Ces dernières sont en majorité dans un état nutritionnel critique du fait d'un séjour prolongé dans des zones inaccessibles et à déficit alimentaire. Ainsi, les rations allouées aux personnes vulnérables dépendent essentiellement de l'aide alimentaire fournissent 1 930 kilocalories. En plus de cette ration générale, il est prévu une ration alimentaire d'appoint sous forme de repas cuisinés de 1 017 kilocalories (200 grammes de mélange maïs-soja, 20 grammes d'huile et 20 grammes de sucre) au profit des personnes mal nourries (enfants de moins de cinq ans, femmes enceintes et allaitantes). Les participants aux activités VCT et VPF recevront une ration familiale sèche (2 200 kilocalories) équivalant à cinq rations individuelles.

38. Les détails sur les rations et les besoins en vivres sont indiqués respectivement dans les deux tableaux ci-dessous. Le calcul des besoins en denrées, tout comme le nombre total des bénéficiaires prend en compte la distribution de rations familiales aux personnes assistées dans le cadre des activités VCT et VPF. La durée de l'assistance à chaque groupe de bénéficiaires est également fournie.

| RATIONS (grammes/personne/jour) | | | | | | |
|------------------------------------|----------|--------------|-------|-----|-------------------|-------|
| | Céréales | Légumineuses | Huile | Sel | Mélange maïs-soja | Sucre |
| Récupération | 350 | 120 | 50 | 5 | 200 | 20 |



| | | | | | | | |
|------------------------------------|-----|-----|----|---|---|---|--|
| nutritionnelle | | | | | | | |
| Alimentation institutionnelle | 350 | 120 | 30 | 5 | 0 | 0 | |
| Retour et installation PDI | 350 | 120 | 30 | 5 | 0 | 0 | |
| VCT (prot.semences/réhabilitation) | 350 | 200 | 30 | 5 | 0 | 0 | |
| VPF | 350 | 200 | 30 | 5 | 0 | 0 | |

BESOINS EN VIVRES

| COMPOSANTES | Effectif* | Durée (jours) | Denrées (en tonnes) | | | | | | TOTAL | % |
|-----------------------------|----------------|---------------|---------------------|---------------|--------------|------------|----------------|-----------|---------------|------------|
| | | | Céréales | Légumi-neuses | Huile | Sel | Mél. maïs/soja | Sucre | | |
| Récupération nutritionnelle | 16 000 | 90 | 504 | 173 | 72 | 7 | 288 | 29 | 1 073 | 6 |
| Alimentation inst. | 24 000 | 180 | 1 512 | 518 | 130 | 22 | - | - | 2 182 | 11 |
| Retour et installation* | 96 000 | 90 | 3 024 | 1 037 | 259 | 43 | - | - | 4 363 | 22 |
| VCT (réhab. infrast.)* | 90 000 | 120 | 3 780 | 2 160 | 324 | 54 | - | - | 6 318 | 33 |
| VCT (prot. semences)* | 80 000 | 90 | 2 520 | 1 440 | 216 | 36 | - | - | 4 212 | 22 |
| VPF* | 36 000 | 60 | 756 | 432 | 65 | 11 | - | - | 1 264 | 7 |
| TOTAL | 342 000 | | 12 096 | 5 760 | 1 066 | 173 | 288 | 29 | 19 412 | 100 |
| Moyenne annuelle | 171 000 | - | 6 048 | 2 880 | 533 | 86 | 144 | 14 | 9 706 | 50 |

* Pour les volets retour et installation, VCT et VPF, le nombre des bénéficiaires tient compte de la distribution de rations familiales correspondant chacune à cinq rations individuelles. L'effectif reflète ainsi le nombre total de rations.

Dispositions institutionnelles, choix des partenaires et coordination

39. Dans le cadre de la présente IPSR, le PAM continuera à assumer le rôle de président du comité de coordination de l'aide alimentaire. Les activités de redressement planifiées font partie intégrante des priorités du gouvernement et de l'approche commune du système des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des ONG. Cette coordination maximisera l'impact des activités bénéficiant du soutien du PAM. Dans ce contexte, une programmation du PAM, de concert avec l'UNICEF, le PNUD, la FAO, l'OMS, le BIT, sera élaborée en vue d'aboutir à des accords opérationnels dans différents domaines: récupération nutritionnelle des personnes déplacées/retournées, réinsertion des jeunes, réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires, appui aux activités génératrices de revenus des femmes, soutien à la relance de la production agricole.

40. Le gouvernement et le PAM signeront une Lettre d'entente valable pour la durée de l'IPSR et comprenant une description des activités et des obligations de chaque partie. En outre, les autorités renforceront les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie alimentaire rapide des personnes assistées. Ces mesures viseront le renforcement de la sécurité pour la reprise de la production vivrière dans les régions rurales. Le PAM s'assurera que les activités qui bénéficieront de son appui sont socialement et



techniquement viables et conformes aux priorités du gouvernement. A cet effet, le PAM tiendra des réunions de concertation périodique avec les principaux partenaires à savoir les Ministères techniques, les organismes des Nations Unies, les ONG, ainsi que les institutions bilatérales selon les nécessités.

41. La distribution des vivres dans les centres nutritionnels et aux groupes vulnérables sera assurée par les ONG telles que ACF, MSF, IRC, Eglise évangélique du Congo-Action de secours d'urgence (EEC-ASU), le Service de secours catholique. L'UNICEF assurera la supervision technique des centres nutritionnels et fournira du lait à des fins thérapeutiques. Les rations VCT seront distribuées par les comités féminins avec la collaboration des organisations chargées de l'encadrement technique des activités. Il s'agit, entre autres, de Agricongo, EEC-ASU, de l'Association pour le développement des communautés rurales (ADECOR), CARITAS. Des mémorandums d'accord seront signés avec chaque partenaire opérationnel. Les acquis des opérations d'urgence (opération d'urgence 6109 et opération d'urgence 6109.01) seront consolidés. Les comités de distribution, composés exclusivement de femmes tels que mis en place sur les différents sites dans le cadre de ces opérations, seront renforcés et généralisés dans la mesure du possible. Par ce mécanisme, les femmes seront impliquées dans la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des distributions de l'aide alimentaire.

Renforcement des capacités

42. Afin de permettre une couverture efficace des bénéficiaires et un meilleur suivi de l'opération, le PAM renforcera ses bureaux auxiliaires à Dolisie et à Pointe-Noire, sous la gestion de deux assistants au programme. Les ministères et les ONG impliqués dans la présente intervention ont une capacité limitée, ainsi une formation en gestion et suivi-évaluation de l'intervention sera nécessaire. Des ateliers de formation et de perfectionnement seront organisés au profit des fonctionnaires des ministères techniques directement impliqués, des ONG et des comités féminins de distribution.

Dispositions logistiques

43. Les denrées alimentaires requises pour cette IPRS seront achetées sur les marchés internationaux et acheminées à Brazzaville via le port de Pointe-Noire et/ou celui de Matadi (en République démocratique du Congo). En attendant l'amélioration des conditions de sécurité et l'ouverture du trafic routier et ferroviaire entre Pointe-Noire et Brazzaville, les stocks destinés à la région du Pool seront acheminés à Kinshasa via le port de Matadi par train, pour être ensuite transportés par barge vers Brazzaville, et enfin dans le Pool par route. Le PAM dispose de deux entrepôts à Brazzaville, et de deux autres à Pointe-Noire, d'une capacité totale de 6 500 tonnes. De ces quatre magasins, un seul est loué par le PAM, les trois autres ont été fournis par le gouvernement, comme contribution aux activités du PAM. Etant donné la capacité limitée des entrepôts de Pointe-Noire (1 200 tonnes), le déchargement et le stockage d'importantes quantités de vivres seront, comme par le passé, confiés à des sociétés de transit. Pour assurer le stockage intermédiaire au niveau des bureaux auxiliaires, des magasins ont été loués par le PAM à Dolisie (500 tonnes) et Kinkala (400 tonnes). Quant au transport interne des vivres, il continuera d'être assuré par train (sur les tronçons opérationnels) et surtout par des camions loués localement. Il est à noter qu'à cause de l'insécurité, les transporteurs privés sont très réticents à envoyer leurs camions à l'intérieur du pays généralement difficile d'accès. Tous ces éléments justifient le taux des frais de transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM) estimé à 196 dollars par tonne.



44. Le PAM aura la responsabilité de l'ensemble des opérations logistiques jusqu'aux points de livraison avancés (PLA) qui seront retenus avec les partenaires. Ces derniers se chargeront du transport secondaire et de la distribution des vivres aux bénéficiaires. Les frais couvrant ces opérations seront remboursés par le PAM sur la base des justificatifs des lettres de transport et des rapports de distribution.
45. Le gouvernement accordera sur la base de la Lettre d'entente signée avec le PAM, avant le lancement de l'opération, toutes les facilités douanières, administratives et de sécurité nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Suivi et évaluation

46. Le PAM assurera le suivi de l'opération, en collaboration avec les partenaires opérationnels, les services techniques du gouvernement et les comités féminins de distribution, à travers des visites de terrain et l'analyse des rapports sur les activités. Les informations à collecter porteront à la fois sur les aspects qualitatifs et quantitatifs pour les deux composantes de l'IPSR. Le bureau du PAM à Brazzaville analysera les résultats de toutes les activités relevant de l'IPSR à partir des rapports périodiques fournis par les services techniques du gouvernement et les organisations partenaires. Le PAM tiendra compte également des informations fournies par le personnel d'encadrement des activités et des différents rapports de mission de fonctionnaires du PAM. Les principaux indicateurs de suivi seront les suivants:
- quantités de vivres reçues par rapport aux prévisions;
 - utilisation des denrées (distribution générale, rations supplémentaires, VCT, VPF);
 - nombre de bénéficiaires par tranche d'âge et par sexe;
 - nombre d'admissions dans les centres de nutrition, de sorties, d'abandons, taux de récupération nutritionnelle;
 - pourcentage des femmes recevant des vivres, degré de leur implication dans la gestion des ressources alimentaires et de leur participation aux activités;
 - taux de réalisation des infrastructures socio-économiques (nombre d'écoles, centres de santé, pistes de desserte agricole, etc., réhabilités).
47. Quant aux indicateurs de succès, ils seront les suivants:
- amélioration de l'état nutritionnel des bénéficiaires et réduction de la prévalence de malnutrition globale dans les régions cibles, en passant du taux moyen de 12 pour cent à un taux prévisionnel de trois pour cent (taux de malnutrition avant les conflits);
 - promotion de la capacité des populations à réaliser des activités communautaires pour leur propre prise en charge;
 - création d'actifs pour les jeunes chômeurs et particulièrement les soldats démobilisés;
 - relance de la production vivrière.
48. Les conditions de sécurité, les indicateurs économiques, la production vivrière et les prix des denrées sur les marchés feront également l'objet de suivi. Le PAM portera une attention particulière à la gestion des ressources alimentaires et non alimentaires du projet (entreposage et comptabilité). L'évaluation prévue à l'issue de la première année d'exécution de l'IPSR permettra de prendre des mesures correctives en vue d'une éventuelle réorientation de l'intervention.



Questions de sécurité

49. Les deux derniers conflits en République du Congo ont été accompagnés d'exactions de tous genres sur la population civile. Les organismes humanitaires n'ont pas été épargnés par les harcèlements et les pillages de la part des forces combattantes. Les dégâts causés par les actes de vandalisme envers les biens des institutions des Nations Unies (PAM, PNUD, OMS, FAO, UNICEF, FNUAP) ont été estimés par le PNUD, en janvier 1998, à plus de 10 millions de dollars.
50. Les accords signés en décembre 1999, dans le cadre de la cessation des dernières hostilités entre les forces combattantes, ont débouché sur le désarmement et la démobilisation d'un nombre important de miliciens. Le processus se poursuit. Les accords ont également favorisé l'accès à 70 pour cent des zones autrefois inaccessibles. Un officier de sécurité des Nations Unies est actuellement chargé du suivi de la situation de sécurité et assure la liaison avec les autorités, les forces armées, et les organismes humanitaires. Un système commun de communication est également installé et sert de base de contact à Brazzaville.
51. En dépit de cette amélioration relative des conditions de sécurité, une vigilance est requise, particulièrement dans la partie sud du pays. L'exécution de l'IPSR nécessite en conséquence un renforcement des mesures de sécurité. Dans le souci de réduire les risques pour les ressources humaines, alimentaires, et matérielles engagées dans l'opération, il est prévu le recrutement des agents de surveillance des bureaux et entrepôts du PAM. L'amélioration du système de communication et la prise en charge financière des risques du personnel, ainsi que la contribution du PAM au financement de l'officier de sécurité des Nations Unies, tel que détaillés dans le budget aux annexes I et II.

EVALUATION DES RISQUES

52. Les hostilités pourraient reprendre et entraîner ainsi de nouveaux déplacements de populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le PAM pourra intervenir, le cas échéant, par le biais de la disposition prévoyant une délégation de pouvoir pour la révision du budget, ainsi que pour une réorientation des activités.
53. La détérioration des conditions de sécurité pourrait limiter l'accès aux bénéficiaires ou empêcher la livraison de l'aide alimentaire comme prévu. Des contraintes logistiques résultant de l'instabilité socio-politique peuvent également influencer le niveau d'exécution et compromettre les objectifs de l'opération dans son ensemble. Le degré de soutien de la communauté des donateurs aux besoins exprimés, ainsi que la capacité des partenaires opérationnels, restent des facteurs déterminants dans le succès de la présente IPSR.

STRATEGIE DE RETRAIT

54. La stratégie de retrait de l'IPSR se fonde sur l'hypothèse de la consolidation de la paix. L'expérience des crises humanitaires précédentes a révélé une capacité de récupération rapide des populations affectées par les conflits. Il est donc espéré que les personnes déplacées et réinstallées dans leurs régions d'origine auront reçu, à l'issue des deux années de l'intervention, un appui suffisant pour rétablir leur équilibre socio-économique et restaurer leur autonomie. En outre, la composante VCT/VPF renforcera la capacité productive des bénéficiaires et favorisera la remise en état d'un nombre d'infrastructures



socio-économiques de base, ce qui contribuera au renforcement de l'autonomie des populations cibles. Il est espéré qu'au terme de l'opération, l'assistance du PAM et des autres partenaires aura réduit de façon significative le nombre des personnes nécessitant une assistance alimentaire d'urgence, au point de faciliter la prise en charge des bénéficiaires restants par le gouvernement et les communautés elles-mêmes. Les nouveaux investissements qui s'avéreront éventuellement nécessaires, et dont le délai de mise en exécution dépasse la durée de l'IPSR, feront l'objet de projets de développement à part entière que le PAM pourrait éventuellement mettre en place en collaboration avec le gouvernement et d'autres donateurs multi et/ou bilatéraux.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

55. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver, au profit de 342 000 bénéficiaires, cette IPSR dont le coût des produits alimentaires et le coût total pour le PAM sont respectivement de 7 143 405 dollars et 17 116 585 dollars comme détaillés aux annexes I et II.



ANNEXE I

| VENTILATION DES COÛTS DU PROJET | | | |
|--|----------------------|-------------------------|---------------------|
| | Quantité (tonnes) | Coût moyen par tonne | Valeur (dollars) |
| COÛTS POUR LE PAM | | | |
| A. Coûts directs opérationnels | | | |
| Produits ¹ | | | |
| – Riz | 12 096 | 325,63 | 3 930 |
| – Haricots | 5 760 | 386,20 | 2 220 |
| – Huile | 1 066 | 827,78 | 882 410 |
| – Sel | 173 | 120,00 | 20 760 |
| – Mélange maïs-soja | 288 | 235,00 | 67 680 |
| – Sucre | 29 | 320,00 | 9 280 |
| Total produits | 19 412 | 367,99 | 7 140 |
| Transport extérieur | | 162,00 | 3 120 |
| Transport terrestre | | 98,00 | 1 880 |
| TIEM | | 104,00 | 2 010 |
| Total, TTEM | | 202,00 | 3 900 |
| Total coûts opérationnels directs | | | 14 170 |
| B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails) | | | |
| Total coûts d'appui directs | | | 1 700 |
| C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs) | | | |
| Total coûts d'appui indirects | | | 1 230 |
| COÛT TOTAL POUR LE PAM | | | 17 110 |

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)**

| | |
|--|------------------|
| Dépenses de personnel | |
| Personnel international | 420 000 |
| Volontaires des Nations Unies | 58 000 |
| Personnel local et temporaire | 320 800 |
| Heures supplémentaires (en dollars uniquement) | 5 000 |
| Total partiel | 803 800 |
| Services d'appui technique et formation | |
| Services techniques consultatifs | 10 000 |
| Suivi et évaluation de l'intervention | 15 000 |
| Formation | 15 000 |
| Total partiel | 40 000 |
| Voyages et indemnités journalières de subsistance | |
| Voyages forfaitaires | 20 000 |
| Repos et récupération | 50 400 |
| Déplacements intérieurs | 30 000 |
| Total partiel | 100 000 |
| Dépenses de bureau | |
| Location des locaux | 40 000 |
| Services collectifs | 30 000 |
| Communications | 120 000 |
| Fournitures de bureau | 19 200 |
| Réparation et entretien du matériel | 25 000 |
| Total partiel | 234 200 |
| Véhicules | |
| Carburant et entretien | 80 000 |
| Total partiel | 80 000 |
| Matériel | |
| Véhicules | 60 000 |
| Matériel de communication | 90 000 |
| Équipement informatique | 20 000 |
| Mobilier et matériel | 20 000 |
| Total partiel | 190 000 |
| Autres | |
| Personnel international | 120 000 |
| Personnel local et temporaire | 59 400 |
| Renforcement de la sécurité | 80 000 |
| Total partiel | 259 400 |
| TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS | 1 707 400 |



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

| | |
|---------|---|
| ACF | Action contre la faim |
| ADECOR | Association pour le développement des communautés rurales |
| BIT | Bureau international du travail |
| CICR | Comité international de la Croix-Rouge |
| EEC-ASU | Eglise évangélique du Congo-Action de secours d'urgence |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| IPSR | Intervention prolongée de secours et de redressement |
| IRC | <i>International Rescue Committee</i> |
| MSF | Médecins sans frontières |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PIPC | Programme intérimaire post-conflit |
| PLA | Point de livraison avancé |
| PNB | Produit national brut |
| PNUD | Programme des |
| TIEM | Transport intérieur, entreposage et manutention |
| TTEM | Transport terrestre, entreposage et manutention |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| VCT | Vivres-contre-travail |
| VPF | Vivres pour formation |

